



GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2019

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



H.E. Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

OBJET : RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

Honorable Secrétaire Général

J'ai l'honneur de vous confirmer le renouvellement d'EQUIPAGES dans le soutien des dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de poursuivre l'intégration de ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

Depuis la création de la société il y a 21 ans, nous avons œuvré au respect de ces valeurs au sein de la société ainsi qu'à l'extérieur auprès de nos clients, fournisseurs et partenaires.

Parce que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), vous trouverez ci-après la description des efforts et actions de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication habituels.

Nous vous présentons nos meilleures salutations

David ALBONICO
Président



DESCRIPTION DES ACTIONS PRATIQUES ET MESURES DES RESULTATS

Principes relatifs aux droits de l'Homme

Rappel des principes

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Evaluation et Actions

- Le droit du travail Français est protecteur pour les salariés. Equipages respecte ce droit ainsi que les acquis de la convention collective dans elle dépend. Les affichages obligatoires sont réalisés sur différentes parties des sites et sur l'intranet ;
- Notre site internet mais aussi l'ensemble de nos réponses commerciales contenant des actes de services décrivent et promeuvent les principes du Global Compact des Nations Unies ;
- Equipages mentionne son attachement et son engagement aux Valeurs du Global Compact des Nations Unies dans sa plaquette commerciale ;
- Notre règlement intérieur rappelle ce qu'est le harcèlement sexuel et moral, le condamne et décrit les sanctions auxquelles s'exposent les personnes qui en seraient coupables ;
- Afin de garantir un accès de qualité à la santé pour chacun de ses collaborateurs, Equipages fournit une mutuelle complémentaire de qualité que la société prend à charge financièrement à 100%.
- Nous nous assurons que nos sous-traitants respectent les droits en vigueur notamment au niveau social.

Mesure des résultats

- Aucune réclamation reçue concernant des violations des droits de l'Homme au sein de la société depuis sa création ;
- Nous avons eu la visite d'un inspecteur du travail, de la médecine du travail ainsi que de l'URSSAF (dernière visite en date : 2018). Aucun de ces organismes ne nous a fait de remontrance sur les droits de nos collaborateurs ;
- La notation RSE d'Equipages lors de nos appels d'offre est de bonne qualité ;
- Equipages a vu sa notation RSE évoluée favorablement. La société a ainsi maintenu le label Gold après un audit de la société Ecovadis, spécialiste des audits RSE. Sa notation a été légèrement améliorée par cet organisme lors du dernier audit réalisé. EcoVadis fournit la première plateforme collaborative permettant aux entreprises d'évaluer leurs performances environnementales et sociales dans le monde entier. Élément clef d'une politique Achats Responsables, elle permet aux entreprises de réduire les risques et d'encourager les éco-innovations dans leur chaîne d'approvisionnement.

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



EQUIPAGES
IT SOLUTIONS

- Nous réalisons chaque année une demande d'attestation URSSAF auprès de nos sous-traitants ce qui nous garantit que les collaborateurs de nos sous-traitants sont correctement déclarés et bénéficient de la protection du système de couverture sociale et de retraite français. A défaut nous résilions nos accords avec ces sociétés.

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



Principes relatifs au droit du travail

Rappel des principes

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Evaluation et Actions

- Les salariés bénéficient d'une représentation du personnel par le biais de Délégués du Personnel élus et prochainement par l'élection de représentant du personnel au sein du Comité Social et Economique (CSE) ;
- Une réunion mensuelle permet de faire le point sur les éléments de tensions ou les questions des salariés de manière anonyme ;
- Le CSE permet aussi de suivre les conditions de vie au travail puisque ce comité couvre les instances du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Une salle de repos avec une zone de détente (mise à disposition d'un baby-foot) a été créée pour permettre à chaque collaborateur de décompresser ;
- L'affichage obligatoire se situe de manière visible dans l'entreprise ;
- Les collaborateurs d'Equipages bénéficie d'Institutions Sociales qui prend en charge une partie de leur frais de congés ou de leur frais d'activité sportive ;
- Un entretien d'évaluation annuel est effectué avec chaque collaborateur afin de faire un point sur l'année en cours et d'identifier les axes de développement individuel et le plan de formation pour y parvenir ;
- Un Document Unique d'Evaluation des Risques pour la Santé et la Sécurité des Salariés a été rédigé conformément à la loi et en accord avec les Délégués du Personnel. Ce document précise par exemple :
 - o le nom des Sauveteurs secouristes du Travail au sein de l'entreprise
 - o les noms et coordonnées des organismes utiles (inspection du travail, Service Santé au Travail, CRAM, INRS, organisme de contrôle « incendie »,...)
 - o les dates de mise à jour
 - o les dangers et risques identifiés et les moyens de prévention existant
 - o le niveau de risque

Ce document fait l'objet de son affichage dans les locaux de l'entreprise ;

- Lors d'intervention chez nos clients, il est vérifié l'existence d'un plan de prévention. Ce dernier doit être pris en compte par Equipages qui se charge de le faire signer par l'ensemble des collaborateurs ayant à intervenir sur le site du client ;
- La discrimination sous toutes ses formes est combattue par l'entreprise. Les évolutions de carrière sont indépendantes du sexe, de la race, de la situation de famille ou de la religion au sein de l'entreprise ;
- L'ensemble des sous-traitants d'Equipages doivent fournir une attestation URSSAF à jour garantissant le non usage de travail dissimulé ;
- Enfin Equipages possède un département Ressources Humaines qui assure le suivi des lois en vigueur et du respect de la convention collective.

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux
<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45
SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



Mesure des résultats

- Pour l'exemple, la population ayant des responsabilités est composée de 40% de personnel féminin ;
- L'attention particulière apportée à nos collaborateurs réduit de manière importante les taux classiques de turnover ;
- De même la protection de santé offerte au salarié et l'amélioration des conditions de travail au bureau ont réduit de manière extrêmement importantes les arrêts de travail pour maladie (division par 3 en quatre ans).

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



Principes relatifs à l'environnement

Rappel des principes

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Evaluation et Actions

- Equipages promeut la distribution de matériel en phase avec le concept de Green IT. Ce concept vise à réduire l'empreinte écologique, économique, et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'agit d'une manière globale et cohérente de réduire les nuisances rencontrées dans le domaine des équipements informatiques et ce, durant l'ensemble de la durée de vie de chaque équipement : soit aux différents stades de fabrication, d'utilisation (consommation d'énergie) et de fin de vie (gestion/récupération des déchets, pollution, épuisement des ressources non renouvelables). Ce concept s'inscrit plus largement dans la notion d'informatique éco-responsable » ou développement durable. Ainsi l'ensemble des produits fournis par Equipages respecte la norme RoHS. Cette norme a pour objectif de restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses. De même la consommation et la puissance électriques des matériels distribués par Equipages sont en baisse significatives. Par ailleurs l'ensemble des produits non réparables et récupérés par Equipages dans le cadre des contrats de support font l'objet d'une destruction selon les normes DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques selon la directive européenne 2003/108/CE du 8 décembre 2003), soit directement auprès du constructeur quand ce dernier a un processus adapté, soit auprès d'un organisme certifié en France qui délivrera alors un certificat de destruction conforme.
- Equipages a décidé de dématérialiser l'ensemble de ses bons de commande, sa facturation (facturation électronique acceptée de la part de ses fournisseurs, incitations des clients à accepter la facturation électronique), les bulletins de salaire et l'utilisation des tickets restaurants pour ses collaborateurs (utilisation de la carte Moneo Resto).
- Equipages a décidé en 2015 de faire un investissement sur son matériel d'éclairage pour réduire sa consommation électrique. En 2018 des travaux ont été réalisés afin d'avoir un système d'éclairage moins consommateur en énergie sur l'ensemble de son bâtiment principal.
- Equipages dans le cadre du remplacement de son parc automobile apporte une attention particulière à l'émission de CO2 de ses nouveaux véhicules.
- Equipages vient de s'équiper de nouvelles imprimantes professionnelles et paramétrables. Ainsi dorénavant les impressions sont par défaut en noir et blanc et recto-verso. De plus après avoir lancé l'impression, le collaborateur doit taper un code sur l'imprimante pour que l'impression soit effective afin de réduire le gaspillage de papier.

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



Mesure des résultats

- A ce jour 100% des produits vendus respectent la norme RoHS. L'ensemble des démantèlements de DataCenter a été effectué dans les normes de destructions DEEE ;
- Par ailleurs la baisse de 20 à 30% de la consommation électrique des équipements distribués a significativement contribué à prendre en compte l'environnement ;
- Equipages a réalisé le remplacement de son alimentation électrique sur la totalité de son bâtiment principal pour passer en LED afin de réduire les consommations électriques. Il a ainsi été constaté une baisse de la consommation énergétique au niveau électrique ;
- Une baisse significative de sa consommation d'essence (-20%) a été constatée et le renouvellement du parc automobile avec des véhicules toujours moins polluant permet de poursuivre l'effort engagé ;
- La décision sur la gestion de la facturation a entraîné la baisse des envois par courrier, impliquant la baisse du transport associé et donc des gaz à effet de serre et a généré une baisse significative de consommation de papier. La baisse de 15% sur l'achat de papier et la baisse de 12% des frais de poste démontre de la prise en compte de cette décision ;
- Grâce à son nouveau système d'impression la consommation de papier continue de diminuer (impression par défaut en recto-verso et seulement si un code est entré sur l'imprimante). Par ailleurs le constructeur sélectionné fournit les consommables et s'engage à assurer soit une réutilisation de ces derniers soit une destruction dans les règles pour le respect de l'environnement.

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A



Principe relatif à la lutte contre la corruption

Rappel des principes

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Evaluation et Actions

- Le personnel commercial, en contact avec les clients et les fournisseurs, doit signer lors de son arrivée dans l'entreprise un document sur les bonnes pratiques commerciales. Ce document contient des règles strictes sur les invitations à déjeuner ainsi que sur les règles déontologiques et d'anticorruption ;
- Les chèques-cadeaux fournisseurs doivent être refusés par les collaborateurs à titre individuel.

Mesure des résultats

- Equipages n'a jamais été mis en cause dans aucune affaire de corruption ;
- La société a fait l'objet d'un audit sur la qualité de sa facturation par son factor début 2015 et a reçu les félicitations sur la bonne tenue de sa facturation et le suivi des règlements clients ;
- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal fin 2015. Elle n'a fait l'objet d'aucun redressement sur l'ensemble de ces opérations.
- La société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2018. Elle n'a fait l'objet d'aucun redressement sur l'ensemble de ces opérations.

Siège Social : 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Établissement principal : 164 avenue Joseph Kessel – « PARKILE » – Bâtiment 7 – 78960 Voisins le Bretonneux

<http://www.equipages.fr> - Tél : 01.53.20.49.40 – Fax : 01.53.20.49.45

SAS au Capital de 110.000 euros – RCS Paris B 419 451 935 – APE 6202A